Titre à finalité professionnelle

RNCP 40839 | **Technicien après-vente automobile**

BLOCS DE COMPETENCES

BC-1 : DIAGNOSTIC ET REMISE EN CONFORMITE DES SYSTEMES D'INJECTION ET DE DEPOLLUTION (ESSENCE / DIESEL)

C-1-1 Réaliser le diagnostic des systèmes d'injection essence (directe ou indirecte), en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique ou hybride), afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement

C-1-2 Remettre en conformité les systèmes d'injection essence (directe ou indirecte), en mobilisant les méthodes de contrôle et d'intervention appropriées, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique ou hybride), dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement

C-1-3 Réaliser le diagnostic des systèmes d'injection diesel, en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique ou hybride), afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement

C-1-4 Remettre en conformité les systèmes d'injection diesel, en mobilisant les méthodes de contrôle et d'intervention appropriées, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique ou hybride), dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement

C-1-5 Réaliser le diagnostic des systèmes de dépollution essence, en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique ou hybride), afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement

C-1-6 Remettre en conformité les systèmes de dépollution essence, en mobilisant les méthodes de contrôle et d'intervention appropriées, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique ou hybride), dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement

C-1-7 Réaliser le diagnostic des systèmes de dépollution diesel, en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique ou hybride), afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement

C-1-8 Remettre en conformité les systèmes de dépollution diesel, en mobilisant les méthodes de contrôle et d'intervention appropriées, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique ou hybride), dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement

C-1-9 Réaliser le diagnostic des systèmes de suralimentation essence, en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique ou hybride), afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement

C-1-10 Remettre en conformité les systèmes de suralimentation essence, en mobilisant les méthodes de contrôle et d'intervention appropriées, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique ou hybride), dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement

C-1-11 Réaliser le diagnostic des systèmes de suralimentation diesel, en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique ou hybride), afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement

C-1-12 Remettre en conformité les systèmes de suralimentation diesel, en mobilisant les méthodes de contrôle et d'intervention appropriées, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique ou hybride), dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement

C-1-13 Prévenir les risques électriques en observant les modes opératoires et les mesures de protection collective et individuelle adaptées à la réalisation en sécurité d'opérations d'ordre électrique et non électrique, et de consignation/déconsignation sur un véhicule thermique, électrique ou hybride et ses équipements

Titre à finalité professionnelle

RNCP 40839 | **Technicien après-vente automobile**

BLOCS DE COMPETENCES

BC-2 : DIAGNOSTIC ET REMISE EN CONFORMITÉ DES SYSTÈMES À GESTION ÉLECTRONIQUE / MULTIPLEXÉE

C-2-1 Remettre en conformité les systèmes pyrotechniques automobile en mobilisant les méthodes de contrôle et d'intervention appropriées, dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement

C-2-2 Remettre en conformité les systèmes de suspensions pilotées en mobilisant les méthodes de contrôle et d'intervention appropriées, dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement

C-2-3 Remettre en conformité les systèmes de climatisation régulée, en mobilisant les méthodes de contrôle et d'intervention appropriées, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, hybride ou électrique), dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité, des normes environnementales en vigueur en matière de manipulation des fluides frigorigènes

C-2-4 Remettre en conformité les systèmes d'aide à la conduite (ADAS), en mobilisant les méthodes de contrôle et d'intervention appropriées, pour les remettre en conformité, dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement

C-2-5 Réaliser le diagnostic des boîtes de vitesses robotisées à simple et double embrayage, en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, hybride ou électrique), afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement

C-2-6 Remettre en conformité les boîtes de vitesses robotisées à simple et double embrayage, en mobilisant les méthodes de contrôle et d'intervention appropriées, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, hybride ou électrique), dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement

C-2-7 Remettre en conformité les dispositifs de mise en veille du moteur thermique (STOP AND START), en mobilisant les méthodes de contrôle et d'intervention appropriées, pour les remettre en conformité, dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement

C-2-8 Contrôler les systèmes pyrotechniques automobiles, en vérifiant l'état des composants selon des valeurs de références et en appliquant la méthode d'intervention appropriée, dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement

C-2-9 Réaliser le diagnostic des transmissions à 4 roues motrices, en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, hybride ou électrique), afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement

C-2-10 Remettre en conformité les transmissions à 4 roues motrices, en mobilisant les méthodes de contrôle et d'intervention appropriées, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, hybride ou électrique), dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement

C-2-11 Réaliser le diagnostic des boîtes de vitesses automatiques et à variation continue, en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, hybride ou électrique), afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement

C-2-12 Remettre en conformité les boîtes de vitesses automatiques et à variation continue, en mobilisant les méthodes de contrôle et d'intervention appropriées, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, hybride ou électrique), dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement

C-2-13 Réaliser le diagnostic des systèmes de sécurité active, en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, hybride ou électrique), afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement

C-2-14 Remettre en conformité les systèmes de sécurité active, en mobilisant les méthodes de contrôle et d'intervention appropriées, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, hybride ou électrique), dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement

C-2-15 Réaliser le diagnostic des systèmes d'aide à la conduite (ADAS), en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement

C-2-16 Réaliser le diagnostic des dispositifs de mise en veille du moteur thermique (STOP AND START), en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement

C-2-17 Réaliser le diagnostic des systèmes de suspensions pilotées, en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement

C-2-18 Prévenir les risques électriques en observant les modes opératoires et les mesures de protection collective et individuelle adaptées à la réalisation en sécurité d'opérations d'ordre électrique et non électrique, et de consignation/déconsignation sur un véhicule thermique, électrique ou hybride et ses équipements

C-2-19 Réaliser le diagnostic des systèmes de climatisation régulée, en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, hybride ou électrique) afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité, des normes environnementales en vigueur en matière de manipulation des fluides frigorigènes

BLOCS DE COMPETENCES

BC-3 : DIAGNOSTIC ET MAINTENANCE DES SYSTÈMES MÉCANIQUES

C-3-1 Réaliser la maintenance des trains roulants, en mobilisant les méthodes de contrôle et d'interventions appropriées, en tenant compte des caractéristiques du véhicule, pour les remettre en conformité, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité, des normes environnementales en vigueur

C-3-2 Prévenir les risques électriques en observant les modes opératoires et les mesures de protection collective et individuelle adaptées à la réalisation en sécurité d'opérations d'ordre électrique et non électrique, et de consignation/déconsignation sur un véhicule thermique, électrique ou hybride et ses équipements

C-3-3 Réaliser la maintenance du circuit de climatisation (classique ou réversible), en mobilisant les méthodes de contrôle et d'interventions appropriées, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, hybride ou électrique), pour le remettre en conformité, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité, des normes environnementales en vigueur en matière de manipulation des fluides frigorigènes

C-3-4 Réaliser le diagnostic des transmissions mécaniques, en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptes, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, électrique, hybride), afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement

C-3-5 Réaliser la maintenance des transmissions mécaniques, en mobilisant les méthodes de contrôle et d'interventions appropriées, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, hybride ou électrique), pour les remettre en conformité, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité, des normes environnementales en vigueur

C-3-6 Réaliser le diagnostic des trains roulants, en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement

C-3-7 Réaliser la maintenance des moteurs thermiques et de leurs circuits périphériques (circuits de lubrification, distribution et de refroidissement), en mobilisant les méthodes de contrôle et d'interventions appropriées, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique ou hybride), pour les remettre en conformité, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité, des normes environnementales en vigueur

C-3-8 Réaliser le diagnostic des systèmes de freinage, en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, électrique ou hybride), afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement

C-3-9 Réaliser la maintenance des systèmes de freinage, en mobilisant les méthodes de contrôle et d'interventions appropriées, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, hybride ou électrique), pour les remettre en conformité, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité, des normes environnementales en vigueur

C-3-10 Réaliser la maintenance des systèmes d'embrayage (embrayage simple, double embrayage, convertisseur), en mobilisant les méthodes de contrôle et d'interventions appropriées, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, hybride ou électrique), pour les remettre en conformité, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité, des normes environnementales en vigueur

C-3-11 Réaliser le diagnostic des systèmes de direction, en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, hybride ou électrique), afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité, des normes environnementales en vigueur

C-3-12 Réaliser la maintenance des systèmes de direction, en mobilisant les méthodes de contrôle et d'interventions appropriées, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, hybride ou électrique), pour les remettre en conformité, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité, des normes environnementales en vigueur

C-3-13 Réaliser le diagnostic des systèmes d'embrayage (embrayage simple, double embrayage, convertisseur), en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, hybride ou électrique), afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité, des normes environnementales en vigueur

C-3-14 Réaliser le diagnostic du circuit de climatisation (classique ou réversible), en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, électrique, hybride), afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité, des normes environnementales en vigueur en matière de manipulation des fluides frigorigènes

C-3-15 Réaliser le diagnostic des moteurs thermiques et de leurs circuits périphériques (circuits de lubrification, distribution et de refroidissement), en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique ou hybride), afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement

BLOCS DE COMPETENCES

BC-4 : REMISE EN CONFORMITÉ DES COMPOSANTS DE LA CHAINE DE TRACTION D'UN VE/VH

C-4-1 Remettre en conformité le moteur électrique, en mobilisant les méthodes de contrôle et d'intervention appropriées, dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement

C-4-2 Prévenir les risques électriques en observant les modes opératoires et les mesures de protection collective et individuelle adaptées à la réalisation en sécurité d'opérations d'ordre électrique et non électrique, et de consignation/déconsignation sur un véhicule thermique, électrique ou hybride et ses équipements

C-4-3 Remettre en conformité les éléments de recharge de la chaîne de traction (prise de charge, câbles, chargeur embarqué...), en mobilisant les méthodes de contrôle et d'intervention appropriées, dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement

C-4-4 Remettre en conformité le circuit de refroidissement de la chaine de traction, en mobilisant les méthodes de contrôle et d'intervention appropriées, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement